RÈGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour finalité que chacun puisse s'amuser pleinement dans le respect des autres et de la sécurité. Afin de garantir votre bien-être et votre sécurité, le respect de ce règlement est impératif. Il s'applique à tous les participants et accompagnateurs dans les espaces de Just Sport Aventures. Toute entrée dans l'enceinte de l'établissement, qu'elle soit en tant que groupe ou individuelle, entraîne l'acceptation tacite du présent règlement. L'équipe de Just Sport Aventures se réserve le droit :

- **D'exclure toute personne ne le respectant pas ou ayant un comportement inapproprié ou dangereux vis-à-vis de lui-même ou des autres, sans remboursement d'aucune sorte.**
- **D'engager des poursuites judiciaires contre tout contrevenant.**

CONDITIONS D'ACCES

Just Sport Aventures est un lieu convivial, ouvert aux personnes de 6 à 99 ans et à leurs accompagnateurs. Les personnes mineures sont accompagnées, surveillées et sous la responsabilité d'une personne majeure. Toute personne désirant entrer dans le parc de loisirs doit avoir pris contact avec le responsable des lieux (07 56 82 95 82).

PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE

Just Sport Aventures est ouvert toute l'année, de 08:00 à 18:00 (voir calendrier d'ouverture) et en fonction des conditions climatiques : L'équipe de Just Sport Aventures se réserve le droit de les modifier sans justification, à tout moment, notamment en fonction des conditions climatiques.

PARKING

Vous aurez accès à un parking gratuit lors de votre arrivée. Nous vous recommandons de veiller à ne pas laisser d'objets de valeurs ou animaux dans votre véhicule. L'équipe de Just Sport Aventures décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration subis lors de votre venue.

TARIFICATION ET MODES DE PAIEMENT

Les tarifs sont affichés à l'accueil et sur notre site internet en euros et TTC. Ils ne sont pas négociables. Nous acceptons les paiements par cartes bancaires, virements bancaires, chèques vacances ANCV et espèces. Seules les associations peuvent régler avec un chèque standard . Un acompte est demandé à chaque personne et le reste du paiement sera effectué le jour de votre venue avant l'activité. Un justificatif pour les tarifs réduits peut être demandé. L'équipe de Just Sport Aventures ne rembourse pas les sommes acquittées (hors conditions climatiques et cas exceptionnel).

RESTRICTIONS D'ACCES

Il est strictement interdit d'introduire dans le parc de loisirs :

- **Des substances illicites ou dangereuses, des bouteilles en verre, des objets dangereux ou susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs et du personnel.**
- **Des objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (objets sonores, volants, télé ou radiocommandé, …).**
- **Des objets volumineux et encombrants ainsi que tout autre objet que l'équipe de Just Sport Aventures considérerait comme inapproprié.**
- **L'utilisation de bicyclette, skateboard, trottinette ou tout autre matériel roulant est interdit à l'intérieur.**
- **Les animaux sont interdits dans l'enceinte du parc de loisirs à l'exception des chiens guides pour personnes mal-voyantes. Selon les circonstances, l'équipe de Just Sport Aventures se réserve la possibilité d'appliquer les consignes transmises par l'autorité publique, afin de préserver un niveau maximum de sécurité (contrôles des effets personnels, pass sanitaire, …). Les visiteurs sont priés de s'y soumettre.**

TENUE ET COMPORTEMENT DES VISITEURS

Les visiteurs sont priés de bien vouloir conserver une tenue et un comportement corrects tout au long de la visite sur le parc de loisirs et de s'abstenir notamment de porter atteinte à la tranquillité des visiteurs, à la pudeur et aux bonnes mœurs. Ils s'engagent à :

- **Ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, ni en introduire dans l'enceinte du parc de loisirs.**
- **Ne pas avoir de comportements violents, physiques ou verbaux.**
- **Ne pas se mettre torse nu.**
- **Respecter les consignes et indications formulées par l'équipe de Just Sport Aventures.**
- **Respecter les décors, arbres, arbustes, pelouses et matériels du parc de loisirs.**
- **Ne pas utiliser des postes de radio ou autres matériels et instruments sonores.**
- **Déposer les détritus dans les poubelles prévues à cet effet.**
- **Ne pas se livrer à des opérations commerciales de quelque nature que ce soit.**
- **Ne pas accéder aux espaces privés même si ceux-ci ont été laissés ouverts provisoirement.**
- **Ne pas encombrer les issues de secours et accès « pompiers ». L'équipe de Just Sport Aventures se réserve le droit de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du parc, toute personne ayant une tenue et/ou un comportement qu'elle estime inapproprié ou pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial.**

INTERDICTION DE FUMER

Selon l'Article R3512-2 du code de la santé publique, Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du parc de loisirs. Les accompagnants sont autorisés à sortir fumer à l'extérieur du parc de loisirs.

RESPONSABILITE CIVILE

« Just Sport Aventures » exploitant d'un parc de loisirs est titulaire d'une assurance de responsabilité civile, souscrit auprès de ASSURUP, police n°811 686 062 exploitant qui garantit tout pratiquant qui serait victime d'un accident dont Just Sport Aventures serait responsable. Enfin chaque pratiquant doit s'assurer qu'il est bien titulaire pour lui, et éventuellement pour son conjoint et ses enfants, d'une assurance en responsabilité civile. Il est également fortement conseillé à chaque pratiquant de posséder une assurance individuelle accident. Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure. Ils restent sous l'entière responsabilité et surveillance des personnes majeures qui

les accompagnent. L'accompagnateur est chargé d'informer les enfants des diverses consignes de sécurité et de leur faire respecter. La responsabilité de Just Sport Aventures ne saurait être engagée en cas de dommages de quelque nature que ce soit résultant du non-respect du présent règlement, d'une surveillance inappropriée, d'une utilisation des structures dans des conditions anormales ou imprévisibles et d'incidents entre enfants. Toute dégradation faite aux installations par un enfant ou adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à dédommagement et/ou poursuites judiciaires. L'équipe de Just Sport Aventures est habilitée à faire respecter ce règlement intérieur en adressant des consignes aux visiteurs.

PROPRETE DES LIEUX

L'équipe de Just Sport Aventures fait le maximum pour vous permettre de bénéficier d'un parc de loisirs propre. Nous vous prions de respecter la propreté des lieux et des installations pour le bien-être et confort de tous. Nous vous prions de bien vouloir débarrasser vos déchets dans les poubelles de tri mises à votre disposition. Veillez à respecter les indications de tri affichées sur les poubelles. Les contenants en verre, non autorisés dans le parc ne sont pas triés.

RESTAURATION

Les paniers tirés du sac ne sont pas autorisés sauf sur demande en amont dans l'enceinte de Just Sport Aventures. Vous trouverez des boissons fraîches à proximité de l'accueil. Des tables prévues à cet effet se trouvent à côté de l'accueil, en fonction de leur disponibilité.

ACTIVITÉS

L'ensemble des activités sont sur réservation. La demande de réservation s'effectue via le site internet. La réservation vous sera confirmée par mail, un acompte vous sera demandé. En cas d'annulation de votre fait, dans un délai de moins de 72 heures avant l'évènement, l'acompte n'est pas remboursé. En cas de fermeture exceptionnelle du parc en raison notamment de la pluie ou du vent, vous pourrez soit demander le remboursement de l'acompte soit reporter l'évènement.

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Tous les personnels opérateurs ou intervenants sur les activités ont suivi la formation requise et sont titulaires des qualifications réglementaires.

SECURITE

Les usagers s'engagent à ne pas encombrer les accès afin de faciliter l'intervention des secours. Les consignes d'évacuation et le point de ralliement sont affichés à l'accueil du parc. Le parc est équipé d'un système de vidéo-protection pour la sécurité des personnes et des biens conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

DROIT A L'IMAGE

Tout visiteur présent dans le parc de loisirs, renonce à se prévaloir de son droit à l'image quant aux photos ou vidéos captées à l'intérieur sur lesquelles il est susceptible de figurer et à tous recours à l'encontre du parc de loisirs pour l'utilisation de son image. Si vous ne souhaitez pas être filmé ou photographié, veuillez-vous approcher du photographe ou caméraman pour l'en informer.

OBJETS ABANDONNES

Selon le plan Vigipirate et la réglementation en vigueur, nous vous recommandons de ne pas laisser de sacs, valises, ou autre contenant volumineux, sans surveillance à l'intérieur et aux abords du parc de loisirs. Le cas échéant, l'équipe de Just Sport Aventures serait à même de faire appel aux autorités compétentes. Pour tout objet trouvé ou perdu à l'intérieur du parc de loisirs, adressez-vous à l'accueil. L'équipe de Just Sport Aventures vous remercie de votre attention et vous souhaite de passer d'excellents moments dans notre parc de loisirs.

LA DIRECTION JUST SPORT AVENTURES

MAJ (14/11/2026)